

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 21 MAI 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	27
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	4
Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

14 mai 2021

Date d'affichage

25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François BENEDETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI, Julien PAOLINI par François MARTINETTI.

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Sébastien GUIDICELLI à Anne Marie CHIODI, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Georges MORACCHINI à Philippe GIOVANNI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Philippe VITTORI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Muriele ELEGANTINI Josette FERRARI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

Délibération n° 4721 Objet : Motion de soutien inconditionnel aux personnels soignants de réanimation

Vu le Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers qui énonce les devoirs des infirmiers et précise les modalités d'exercice de la profession.

Vu le référentiel de compétences de l'infirmière en réanimation publié en 2011 par la Société de Réanimation de Langue Française.

Vu le Rapport de la Cour des Comptes publié le 18 mars 2021 préconisant une formation pour les IDE de soins critiques et la reconnaissance de leurs compétences.

Vu la pétition lancée en avril 2011 portant sur les revendications des Réanimations en Corse.

Vu le courrier adressé au Ministre de la santé en avril 2021.

Vu le mouvement de grève du personnel soignant des services de Réanimation du 11 mai 2011.

CONSIDERANT la situation sanitaire ayant mis en lumière la technicité particulière du personnel soignant (infirmiers, aides-soignants et kinésithérapeutes) des services de réanimation,

CONSIDERANT l'usage de médicaments (exemple : drogues anesthésiques) et la nécessité de maîtriser les gestes complexes d'urgence ainsi que l'utilisation d'équipements spécifiques liés aux services de réanimation,

CONSIDERANT le grand nombre de pays proposant une formation spécialisée en réanimation (post diplôme général) au niveau Européen,

CONSIDERANT l'absence de statut particulier et la non-reconnaissance des spécificités du travail des personnels soignants en service de réanimation,

CONSIDERANT le manque incompréhensible de formation officielle qualifiante en France,

CONSIDERANT qu'une spécificité a pour but de garantir la maîtrise d'un savoir-faire et d'une pratique dans un domaine de haute technicité,

CONSIDERANT qu'il est indispensable et urgent de revoir à la hausse la grille de bonification indiciaire de la fonction publique hospitalière pour les personnels soignants de réanimation,

CONSIDERANT la pénibilité du travail, qui, sans reconnaissance particulière, implique un « turn-over » du personnel soignant et donc un manque de stabilité pour ces services,

CONSIDERANT que le manque chronique de personnels est accentué par le mode de calcul du besoin de personnel, fait par rapport au taux d'occupation et non pas sur le nombre total de lits,

CONSIDERANT l'importance de l'accompagnement des malades et des familles sachant que le pronostic vital est souvent engagé dans ces services,

CONSIDERANT l'engagement sans faille des personnels de réanimation de Corse dans cette crise mondiale sans précédent dans le monde moderne,

CONSIDERANT que cet engagement mérite un soutien politique unanime se matérialisant concrètement, pour ces personnels soignants de réanimation,

Le conseil communautaire du Fium'Orbu Castellu, à l'unanimité,

SOUTIENT inconditionnellement l'ensemble des demandes formulées par le personnel soignant de réanimation.

DEMANDE urgemment la création de formations diplômantes et qualifiantes spécifiques au travail du personnel soignant de réanimation.

DEMANDE la modification du calcul des ratios de soignants dans des services aussi sensibles que les réanimations.

DEMANDE solennellement la prise en compte de la spécialité et la reconnaissance du caractère à risque du travail en réanimation ainsi que la revalorisation salariale du personnel soignant de réanimation.

MANDATE le Président de la Communauté de Communes pour faire valoir cette position auprès du Ministère de la Solidarité et de la Santé.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu**

Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président